



Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté

Nombre de membres

En exercice: 40 - Présents: 31 - Ayant voté: 32

Le vingt-six novembre deux mille quinze à dix-sept heures, le conseil de communauté, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur ESPALDET Pierre, Président de la Communauté de Communes

<u>Etaient Présents</u>: Mmes & Mrs HIE, JOURDAN, LARCHER, TOUTAIN, GEORGES, MORINEAU, LEPRETRE, LEBOCEY, GOMOND, MESNIERE, GUICHARD, LEGROS, PARREY, SIMON, FAUVILLE, FABRE, VERKINDER, DESCHAMPS, GRIEU, ESPALDET, BRIAND, BOULAYE, BAGNOULS, DUVAL, TROCQUE, FAMERY, SANSON, PARIS M., PARIS G., BREQUIGNY, SAMSON.

Monsieur Philippe DELYE donne pouvoir à Monsieur Pierre ESPALDET Madame Marie-Françoise LARROQUELLE donne pouvoir à Monsieur Guy PARIS Madame Hélène RICHARD donne pouvoir à Monsieur Michel BREQUIGNY

PRÉFECTING DE L'EURE

Délibération n° 2015-076

ARRIVÉE

<u>OBJET : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale</u>

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article I5210-1-1 du CGCT, le Conseil Communautaire est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du Conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à la majorité (Contre : M. Hie, M. Verkinder, M. Jourdan, M. Guichard – Abstentions : Mme Morineau, Mme Leprêtre) :

- Emet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet
- **Réitère** son souhait de coopérer avec les Communautés de Communes du Vièvre Lieuvin de et Cormeilles afin de maintenir une cohésion territoriale et rurale efficiente
- Réfute tout nouveau schéma qui l'intégrerait dans une nouvelle intercommunalité à l'échelle du Pays Risle Estuaire et souhaite réintégrer un nouvel EPCI du Pays Risle Charentonne, le cas échéant
- Souhaite être de nouveau consultée si la carte venait à être modifiée

Pour extrait conforme, Le Président,



747hb

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARVILLE

Séance du Lundi 07 décembre 2015 à 18 heures 30

Nombre de conseillers

En exercice: 7

Date de convocation : 26 novembre 2015



Etaient présents: Mme & Mrs Jean Luc HIE, Jean Louis SIX, Gaëlle VAUQUELIN, Philippe LANGLOIS, Ghislaine

BONE, Jean Pierre BAROFFIO

Absents excusés: Mr François HUYGHE,

Délibération n° 2015 - 11

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunal reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Vu que notre bassin de vie est sur Bernay, nous souhaiterions intégrer la Communauté de Communes de Bernay et des Environs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le projet de schéma de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Le Maire.

fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après Dépôt en Sous-Préfecture le Et publication et notification du Tent 4

MAIRIE de **BAZOQUES**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2015/16

Séance du 18 novembre 2015

Date de convocation :

14/11/2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit novembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur JOURDAN François, Maire.

Nombre de Conseillers :

La séance a été publique.

En exercice:

Présents:

10

ETAIENT PRESENTS: F. Jourdan, S. Concédieu, J. Laisné.

Votants: Exprimés:

11 11 A. Bellencontre, B. Letellier, D. Duhamel, T. Simonnet,

Non exprimé:

C. Fras, LP. Drouard, J. Piprel

Absent ayant donné procuration : J. Autin à J. Laisné

Mme Fras a été élue secrétaire.

OBJET: AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Notre bassin de vie est sur Bernay et donc il est plus logique d'être rattaché à Bernay. Après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

F. JOURDAN

EXTRAIT DU REGISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DE BERNAY CANTON DE BEUZEVILLE COMMUNE DE BOURNAINVILLE FAVEROLLES

L'an deux mille quinze et le 4 novembre à dix huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TOUTAIN JEAN CLAUDE Maire.

Nombre de Conseillers:

En exercice: 11 Présents: 10 Absent: 1

Date de la convocation : 28 octobre 2015.

PRESENTS: MMS GEORGES CHAUVIERE THIBAULT DEFER SIMON VALLEE POTTIER PILON LAMBERT.

ABSENTE: Madame BERTRAND CELINE

Secrétaire de séance Monsieur PILON Sébastien;

Objet : avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 20 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 20 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

PRÉFECTURE DE L'EURE

0 9 NOV. 2015

ARRIVEE

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Fait et délibéré à BOURNAINVILLE FAVEROLLES, le 4 novembre 2015. Le Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le Et publication ou notification du



A compo

Département de L'EURE Arrondissement de **BERNAY** Canton de Beuzeville-Thiberville

Commune de LA CHAPELLE - HARENG.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Date de convocation

9 novembre 2015

Date d'affichage

19 novembre 2015

L'an deux mil quinze le dix-huit novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique Sous la présidence de Madame JOUAS Caroline, Maire;

NOMBRE DE

CONSEILLERS

EN EXERCICE:

7

PRESENTS:

6

VOTANTS:

6

Etaient présents : JOUAS C, FABRE D, CHEMIN S, AVIGNON G, GUESNON S, LEMAIRE J-J,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent: AVIGNON A,

3 0 MOV, 2015

arrivée

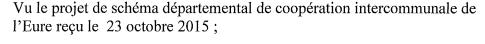
M GUESNON Sébastien a été élu secrétaire.

N°2015-10

OBJET : avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Eure

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5210-1-1;

Pour copie conforme au registre



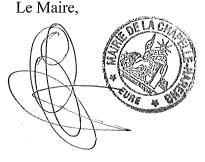
Considérant que la commune de La Chapelle-Hareng appartient à la communauté de communes du canton de THIBERVILLE, laquelle communauté de communes sera regroupée avec les communautés de communes du canton de Cormeilles et du Vièvre-Lieuvin pour constituer un nouvel EPCI de 17 798 habitants environ;

Considérant qu'en application de l'article L.5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet;

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent d'une réception;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.



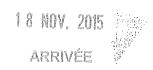
11 th a Ce This

Della de connoci!

PRÉFECTURE DE L'EURE

MAIRIE 27230 DRUCOURT

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de conseillers votants : 12



<u>DELIBERATION DU</u> <u>CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2015</u>

L'an deux mil quinze, le mardi dix novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme MORINEAU Nicolle, Maire.

Etaient présents:

Mme Nicolle MORINEAU, Maire

Francis BRIDENNE, adjoint,

Mr Régis LAFFAY, Adjoint

Mme Christine LEPRETRE, Adjoint

MM. FOUILLEUL Dominique, HEBERT Céline, DESMONTS Patricia, THURET Nicolas, FRARY Frédéric, RIVOUAL Thierry, BEAUMET Malika.

Conseillers Municipaux

Absents excusés:

Mr Christophe DOUVENOU donne pouvoir à Mme Nicolle MORINEAU

Madame Claudine PLESSIS

Monsieur Dominique DROUET

Monsieur Philippe SPRUYTTE

Secrétaire de séance : Madame Christine LEPRETRE

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal de DRUCOURT,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5210-1-1, Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet : En effet, le Conseil Municipal aurait préféré que la Communauté de Communes de THIBERVILLE soit rattachée à la Communauté de Communes de BERNAY.

Pour copie conforme, Mme Le Maire,

Nicolle MORINEAU

Délibération rendue exécutoire Transmise en préfecture le Publiée le Mme Le Maire, Nicolle MORINEAU



4 This

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE DURANVILLE

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq novembre s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Véronique LEBOCEY, Maire.

Étaient présents: Véronique LEBOCEY, Maire, Thierry DESCAMPS, Premier Adjoint, Véronique MONTIER, Deuxième Adjoint, Olivier BOUTET, Georges CHAMPS, Frédéric COURTEAUX, Pascal FURET, Edmond JOURDAN, Jean LAMARRE, Christiane MOSER, Jean-Louis SAVARY (10) Formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 11.

Étaient absents et ayant donné procuration : (0)

Étaient absents excusés : Frédéric COURTEAUX, (1)

Véronique MONTIER a été élu(e) secrétaire.

Date d'affichage le : 05/11/2015

PRÉFECTURE DE L'EURE

ARRIVE

Délibération n°2015-18

Objet : Approbation du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal proposé par le Préfet :

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec huit voix pour et deux abstentions, émet un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal proposé par le Préfet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour copie conforme au registre, Le Maire, Véronique LEBOCEY

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification le DE DUR

Terit & C This.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'EURE COMMUNE DE LE FAVRIL

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DE LA COMMUNE DE LE FAVRIL

SÉANCE DU 07 novembre 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice 08 Oui a pris part à la délibération 06

DATE DE LA CONVOCATION

OBJET DE LA DELIBERATION

Avis sur le projet de schéma

départemental de coopération

intercommunal

DATE D'AFFICHAGE 26 octobre 2015

24 août 2015

L'an deux mil quinze, le sept novembre à neuf heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian VERKINDER, MAIRE.

PRESENTS: MMES et MMS Christian VERKINDER. Jean-Claude DESJARDINS. THONNEL Wilfried. Christine MAHE. Gérard CARON. Esther MARTEL.

ABSENTS EXCUSÉS: M. Nicolas VERKINDER, M. Wilfrid JOUVEAUX

Monsieur Gérard CARON a été élu secrétaire.

M. Christian VERKINDER, présente au Conseil Municipal le projet du schéma départemental de coopération intercommunale. Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 20 octobre 2015; Considérant qu'en l'application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le

Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet;

Considérant que le projet a été reçu le 20 octobre 2015 et que l'avis doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Considérant le manque d'éléments et le délai de consultation très court ;

Après en avoir délibéré,

ÉMET un avis DÉFAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

POUR COPIE CONFORME, le 07/11/2015

£

Acte rendu exécutoire après dépôt En Sous-Préfecture le Et publication ou notification Du **Christian VERKINDER**

Maire

with a Co This

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE FOLLEVILLE

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le treize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le deux novembre s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Christian MESNIERE, Maire.

Étaient présents: MESNIERE Christian, Maire, GOMOND Dominique, Premier adjoint, SIX Vincent, Deuxième adjoint, DUIGOU Bernard, DUVAL Frédéric, LETERREUX Marie-France, PIPREL Sandra, PIPREL Thierry, TALLET Sandra (9)

Formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 10.

Étaient absents et ayant donné procuration : KERROUCHE François à LETERREUX Marie-France

Étaient absents : (0)

Madame Sandra PIPREL a été élu(e) secrétaire.

Date d'affichage le : 02/11/2015

Délibération n°2015-30

Objet: Approbation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal proposé par le Préfet.

Délibéré les jour, mois et an susdits, Pour copie conforme au registre, Le Maire, Christian MESNIERE

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification le

PRÉFECTURE DE L'EURE 18 NOV. 2015 ARRIVEE tent 4

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de FONTAINE LA LOUVET

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le trois novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-six octobre s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Arnaud GUICHARD, Maire.

Étaient présents: Arnaud GUICHARD, Maire, Pierre LEGROS, Premier Adjoint, Nicolas SEBIRE, Deuxième Adjoint, Josiane BONNIEC, Alain LEBAILLY, Philippe LEDUCQ, Patrick LESENS, Sylvie PERREUX, Dominique SEGHETTI (09) Formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 11.

Étaient absents et ayant donné procuration : Jean-Luc DORE à Arnaud GUICHARD

Jocelyne BUQUET à Sylvie PERREUX (2)

Étaient absents : (0)

Nicolas SEBIRE a été élu(e) secrétaire.

Date d'affichage le : 26/10/2015

PRÉFECTURE DE L'EURE

ARRIVEE

Délibération n°2015-26

Objet: Approbation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1; Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015, Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal proposé par le Préfet;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal proposé par le Préfet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour copie conforme au registre, Le Maire, Arnaud GUICHARD,

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification le The This

DÉPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DE L'EURE

0 2 DEC. 2015

ARRIVÉE

CANTON DE BEUZEVILLE

COMMUNE HEUDREVILLE-EN-LIEUVIN

DATE DE CONVOCATION

L'an deux mil quinze,

13/11/2015

Le vingt sept novembre à vingt heures.

DATE D'AFFICHAGE

13/11/2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la

présidence de Monsieur Jean-Pierre FAUVILLE, Maire.

IOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents: Jean-Pierre FAUVILLE, Odile HELLOT, Bruno DOFAL, Eric RANGEE,

Michel DUVAL, Françoise VARANGLE, Edouard MOUREY.

En exercice 11

Présents 7

Etaient absents: Catherine COUSINARD donne pouvoir à Jean-Pierre FAUVILLE, Stéphanie DELABARRE-TRAGIN donne pouvoir à Michel DUVAL, Alexandre HELLOT

donne pouvoir à Odile HELLOT, Elodie MICHEL.

Votants 10

Pour: 4

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Contre : 6

Madame Odile HELLOT est élue secrétaire.

Abstention: 0

14-2015- AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 21 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 21 octobre 2015 et que l'avis du Conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 6 voix contre et 4 voix pour,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le préfet

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.



76 This

Mairie 27230 Piencourt

Tél: 02 32 44 26 16

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers L'an deux mil quinze, le huit décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal,

En exercice: 11

légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence

Présents: 10 de Monsieur DE LYE Philippe, Maire.

Votants: 10

Pour: 10 Contre: 0

Etaient Présents: MM. Philippe DE LYE, Jacques GRIEU, Céline BUSSY, Germain DUBUSC, Christophe AUBRY, Sophie VATTIER, Maxime BUSSY,

Abstention: 0

Gilles MALINVERNO, Ludovic HERMILLY et Loïse VERMEULEN.

Date de convocation

24/11/2015

Absent excusé: Anick THEVENIN

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION **INTERCOMMUNALE**

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale en date du 15 octobre 2015

Qui propose la fusion des communautés de Cormeilles, Thiberville et Saint Georges du Vièvres. pour une intercommunalité regroupant 17 798 habitants.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal à l'unanimité :

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le préfet.

> Pour extrait conforme Le Maire, Philippe DE LYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES PLACES

Séance du Vendredi 27 novembre 2015 à 20 heures 30

Nombre de conseillers

En exercice: 7

74 7/16

Date de convocation: 19 novembre 2015

Etaient Présents: Mrs & Mme DUVAL Jacky, MAHEUT Christophe, SEGRESTAIN Christelle,

DESCHAMPS Michel, Pierre BENZERRAK, SEBIRE Lydie

Absent excusé: Mr BEAUDOIN Sébastien

Délibération n° 2015 - 17

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunal reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de schéma de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus. Au registre sont les signatures .

Acte rendu exécutoire après Dépôt en Sous-Préfecture le Et publication et notification du Le Maire,

0 9 0EC. 2015 APRIVÉE

PRÉFECTURE DE MAIS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN DE SCELLON

Séance du vendredi 23 octobre 2015 à 20 heures 30

Nombre de conseillers

En exercice: 11

Date de convocation: 17 octobre 2015

Etaient présents : Mmes & Mrs ESPALDET Pierre, FOUQUES Marie-Thérèse, DUVAL Nadège, GOUDE Dominique, OLIVIER Gilles, DELANGLE Micheline, BOIVIN Bruno, PERRIER Annick, BRIAND Alain,

CHARTIER François, LAGRIVE Laurent

Absents excusés:/

Délibération n° 2015 - 16

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunal reçu le 22 octobre 2015;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental proposé par le préfet :

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de schéma de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Le Maire,

fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus. Au registre sont les signatures .

Acte rendu exécutoire après Dépôt en Sous-Préfecture le Et publication et notification du préfermes de l'Eure

2 8 OCT. 2015

ARRIVÉE





DCM 2015/0029

MAIRIE DE SAINT GERMAIN LA CAMPAGNE

Tél: 02.32.44.71.33 Fax: 02.32.44.63.46

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA CAMPAGNE

Le dix novembre de l'an deux mil quinze, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Daniel BOULAYE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M Daniel BOULAYE, M. Emmanuel BOULAYE, M Sébastien DUVAL, M Vincent NEUVILLE, M. Jean- Marie DUHERON, M Christophe VAUTIER, M Michel BAGNOULS, M. Bruno FRANCK de PREAUMONT, M^{me} Stéphanie VANHONSEBROUCK, M^{me} Marie Cécile NOBIS M Jérôme HAMELET M Jean-Luc BREHIN.

Absents excusés:, M Roger DUVAL ayant donné pouvoir à M Sébastien DUVAL.

Absent: Mme Céline LE MAITRE, M Sylvain LEFRANCOIS.

M Bruno FRANCK de PREAUMONT a été nommé secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 15Nombre de présents : 11

- Nombre de votants : 11 + 1 pouvoirs

- Date de convocation et d'affichage: 04 novembre 2015

<u>OBJET</u>: AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

- Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire, Daniel BOULAYE

Département de L'EURE Arrondissement de BERNAY Canton de THIBERVILLE

Commune de SAINT MARDS DE FRESNE

Date de convocation

16-10-2015

Date d'affichage

16-10-2015

NOMBRE DE

CONSEILLERS

EN EXERCICE:

PRESENTS:

11

11

VOTANTS:

11

0 4 May 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze LE VINGT-HUIT OCTOBRE à vingt heures trente

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique Sous la présidence de Monsieur Alain BEAUNIER, Maire ;

Étaient présents : M. TROCQUE Christian, Mme SOSSET Marie-Laure, adjoints MMES : BOULLOT Jacqueline, DUVAL Reine, LEMAITRE Annette, NICOLAS Céline, MARQUE Céline,

MMS: THILLAYE Claude, MARQUAND Sébastien, BÉNARD Laurent conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été élue secrétaire : Mme NICOLAS Céline

N° 2015 - 32

AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1;
- Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 21 octobre 2015;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 21 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

- Émet un avis favorable (6 voix « pour », 5 voix « contre ») sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Le Maire. ALAIN BEAUNIER

Acte rendu exécutoire après Dépôt en Sous-Préfecture Le Et publication Ou notification Du

COMMUNE DU THEIL-NOLENT 27230 LE THEIL-NOLENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2015

CONSEILLERS EN EXERCICE: 11 CONSEILLERS PRESENTS: 10 CONSEILLERS VOTANTS: 11

L'an deux mil quinze, le lundi deux novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe TOUZE, Maire

Etaient Présents:

Monsieur Philippe TOUZE, Maire MM Jean FOURQUEMIN, RACINE Jean-Paul, Adjoints

Messieurs TOUZE Michel, LEBON Serge, PITOIS Serge, FOURQUEMIN Johnny, DEHOULE Marcel, AUBE Daniel Madame RAFFIN-LECOMTE Monique, Conseillers Municipaux

Absents excusés:

Monsieur Michel MILLARD de MONTRION donne pouvoir à Mme Monique RAFFIN-LECOMTE

Secrétaire de séance :

Monsieur Michel TOUZE est nommé secrétaire de séance

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal de LE THEIL-NOLENT,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5210-1-1, Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet.

Délibération rendue exécutoire Transmise à la Préfecture le Publiée ou notifiée le Document certifié conforme Le Maire, Philippe TOUZE Pour Copie conforme, Le Maire, Philippe TOUZE

PREFECTURE DE L'EURE

0 5 NOV. 2015

ARRIVEE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal: 19

En exercice: 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs: 0

Date de la convocation : 12/11/2015 Date d'affichage : 23/11/2015 L'an **deux mil quinze, le dix neuf novembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune **de THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

<u>Étaient présents</u>: M. Guy PARIS, M. Gérard JOUEN, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Loïc GIRAUD, M. Jean-Pierre COUTURIER, Mme Joële SIMONS, M. Laurent SAMSON, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Michel VARANGLE, Mme Véronique CAREL, Mme Emmanuelle FILHOULAUD MALLEZ, M. David DUFOSSÉ, Mme Laetitia BOUST, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie SORIEUL.

Étaient absents excusés : Mme Edwige RICHECOEUR.

Étaient absents non excusés : -

Procurations: -

Secrétaire : Mme Isabelle BUCAILLE.



<u>OBJET :</u> Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : Avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Suite aux concertations locales pour la création d'un nouvel EPCI avec les Communautés de Communes des Cantons de THIBERVILLE, de CORMEILLES et du VIEVRE LIEUVIN.

Considérant que le découpage de ce nouvel EPCI respecte notre caractère rural et regroupe des compétences assez homogènes,

Considérant que ce projet de Schéma de Coopération Intercommunale respecte l'identité des communes euroises et assure le développement de notre attractivité et de nos services publics,

Après en avoir délibéré (Par 18 Voix Pour),

 ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

> Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 23/11/2015

Pour extrait certifié conforme Le Maire, M. Guy PARIS